



Département de la Somme  
Arrondissement d'Amiens  
Canton d'AILLY SUR SOMME  
Commune de Crouy Saint Pierre  
et Commune associée de Saint Pierre à Gouy  
Tél : 03 22 51 10 97 / Mail : [mairie@crouysaintpierre.fr](mailto:mairie@crouysaintpierre.fr)  
Permanences : lundi et jeudi de 14h00 à 19h00

# PROCÈS-VERBAL DE RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL : JEUDI 14 SEPTEMBRE 2023 18 heures 30 en Mairie de Crouy-Saint-Pierre

Étaient présents :  
Monsieur SINOQUET Régis, Maire  
Monsieur CLÉRÉ Denis, 1<sup>er</sup> adjoint  
Madame LEGROS Alexandra, 2<sup>ème</sup> adjointe  
Monsieur BOULET Bernard  
Monsieur LEGRIS Cyril  
Madame LEROY-LONGUET Marie-Pierre  
Madame MEULIN Maryline  
Monsieur VAN LAECKEN Patrick  
Madame SINOQUET Valérie

Étaient absents excusés :  
Monsieur LEULIER Jean-Paul (donne pouvoir à Madame LEROY-LONGUET Marie-Pierre)  
Madame KIENZEL Delphine

Secrétaire de séance : Madame SINOQUET Valérie

Le quorum étant respecté le Conseil Municipal a pu réglementairement délibérer.  
L'ordre du jour formalisé sur la convocation transmise le 04 septembre 2023 a été respecté et n'a pas suscité de demande de scrutin particulier.

- Approbation du précédent compte-rendu (CM du 26 juin 2023)
- Évolution des travaux sur l'église – Avenant sacristie
- Budget (point de situation au 3<sup>ème</sup> trimestre)
- Présentation du projet de réalisation d'une ligne à très haute tension 400 000 Volts
- Arrêté Préfectoral portant désignation des bureaux de vote pour l'année 2024
- Projet de recrutement d'un agent contractuel « espace verts »
- Avenant au contrat de location vaisselle salle des fêtes
- Nouvelles études en cours et devis travaux salle des fêtes ; Prise en charge par FDE80
- Fêtes de fin d'années (Noël des enfants, des aînés, cérémonie des vœux)
- Informations diverses
  - Signalement d'un administré sur Intramuros suite décès par accident de leur chat
  - Information sur nouveaux incidents à Saint-Pierre-à-Gouy et conséquences
    - Plainte pour dépôt sauvage
    - Dégradation sur pommier de la mairie annexe (arrêté municipal)
  - Bilan fête locale et réderie des 9 et 10 septembre
  - Concert Gospel dans l'église dimanche 19 novembre 2023
  - Préparation bulletin d'informations municipales
  - Remerciements association « Plaisir de Lire » Guignemicourt

## **I – APPROBATION DU PRÉCÉDENT COMPTE-RENDU (CM DU 26 juin 2023)**

Le précédent compte-rendu est approuvé à l'unanimité et entériné sans observations.

## **II – ÉVOLUTION DES TRAVAUX SUR L'ÉGLISE – AVENANT SACRISTIE**

Monsieur le Maire fait un point sur les travaux de l'Église :

- NS Guilbert : Reste à faire le sas entre la sacristie et l'église, ainsi que le traitement des bois du Beffroi.

- DE PIERRE : Joints des soubassements, ainsi que la création d'un accès PMR

Démontage de l'échafaudage prévu fin septembre.

- SAS PASCHAL : Installation des cloches et de l'horloge, fin septembre début octobre.

- Les Maîtres Verriers Rennais : Les vitraux sont restaurés en atelier à Rennes. Ils devraient être installés courant octobre.

La fin des travaux est estimé fin novembre 2023.

Monsieur le Maire informe avoir reçu de l'entreprise DE PIERRE un devis (Travaux supplémentaires) pour refaire le sol de la sacristie. Actuellement le parquet est vermoulu et dangereux et l'on risque de passer à travers. Monsieur le Maire précise avoir refusé, le devis étant trop onéreux, et non conforme aux attentes de la commune.

Monsieur CLÉRÉ informe qu'il faut faire à minima une dalle, car l'accès PMR se fera par la sacristie.

Ces travaux seront réalisés par quelques élus et l'agent communal après acquisition des matériaux nécessaires.

Monsieur le Maire fait un aparté pour remercier la petite équipe de volontaires (Mesdames LEGROS, SINOQUET, Messieurs VAN LAECKEN, CLÉRÉ) et les agents municipaux (Madame HEDIN et Monsieur MOREL) pour avoir nettoyé l'église avant le mariage du 02 septembre 2023.

Madame LEROY-LONGUET demande si la commune est obligée de passer par l'entreprise DE PIERRE ? Monsieur CLÉRÉ répond que non, cependant l'entreprise a déjà le matériel sur place.

Monsieur VAN LAECKEN dit que si c'est une dalle béton, il faudra recouvrir car c'est très poussiéreux.

Monsieur CLÉRÉ informe qu'il est envisagé une dalle de chaux.

Monsieur le Maire ajoute qu'il sera possible de recouvrir cette dalle.

Madame MEULIN demande si la commune est satisfaite des travaux.

Monsieur le Maire répond que oui, et renouvelle ses compliments aux entreprises. Monsieur le Maire en profite pour remercier également les administrés qui ont cédé gracieusement plusieurs dizaines de briques anciennes pour la restauration de l'Église.

## **III – BUDGET (POINT DE SITUATION AU 3<sup>ème</sup> TRIMESTRE)**

Monsieur le Maire informe que les dépenses impactées sur la section de fonctionnement sont stables, des petits matériels ont été achetés pour nettoyer l'Église (perche télescopique, tête de loup...)

Monsieur le Maire fait le point sur les différents travaux imputables en section d'investissement :

- L'Abribus est commandé. Installation prévue à réception normalement pendant les vacances de la Toussaint.

- Une demande d'acompte FNADT a été faite pour financer les travaux de l'Église.

- Le fossé rétention d'eau « Rue Alfred Bulard » est terminé.

Les plants commandés auprès de la FDE80 vont bientôt arriver. Une plantation participative sera proposée à la population fin novembre.

Madame LEROY-LONGUET demande si le pommier de Saint-Pierre-à-Gouy va être remplacé ?

Monsieur le Maire répond que oui, cela est prévu.

## **IV – PRÉSENTATION DU PROJET DE RÉALISATION D'UNE LIGNE À TRÈS HAUTE TENSION 400 000 VOLTS**

Monsieur le Maire informe avoir reçu un dossier sur le projet de réalisation de la ligne à très haute

tension de RTE.

Monsieur le Maire précise que ce dossier est consultable en mairie.

Monsieur le Maire informe qu'une réunion va avoir lieu à Woincourt le 20 septembre 2023.

Les différentes options pour le projet et le parcours retenu seront présentées aux élus avant que le Préfet ne se prononce sur le tracé retenu.

Monsieur le Maire annonce que les élus seront informés par mail de la décision que prendra Monsieur le Préfet.

Monsieur VAN LAECKEN demande qui a réalisé le dossier.

Monsieur le Maire répond qu'il s'agit de RTE.

Monsieur CLÉRÉ informe que cette ligne à très haute tension se fera. Seul le cheminement de celle-ci est débattu.

Madame LEROY-LONGUET demande quel est l'impact de cette ligne à très haute tension.

Monsieur le Maire répond qu'il y a un impact sur l'environnement (coupe d'arbres pour l'installation, esthétique, sur la santé (certaines personnes sont sensibles à la résonance des ondes).

Monsieur CLÉRÉ informe que les lignes à 400 000 Volts ne peuvent pas être enterrées à cause des risques d'échauffements.

#### **V – ARRÊTÉ PRÉFECTORAL PORTANT DÉSIGNATION DES BUREAUX DE VOTE POUR L'ANNÉE 2024**

Monsieur le Maire informe que tous les ans la Préfecture sollicite les communes pour connaître l'emplacement de leur(s) bureau(x) de vote.

Pour l'année 2024, les deux bureaux de vote ont été reconduits.

- Bureau 1 (Centralisateur) : Mairie, 3 rue de la Croix : Crouy, l'Abbaye du Gard et les écarts.

- Bureau 2 : Mairie Annexe de Saint-Pierre, 25 rue du 44<sup>ème</sup> Régiment d'Infanterie Coloniale : Saint-Pierre-à-Gouy.

#### **VI – PROJET DE RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL « ESPACES VERTS »**

Monsieur le Maire informe qu'il y a un besoin de renforcer l'équipe municipale du fait de l'augmentation des espaces à traiter.

Plusieurs solutions ont été étudiées cet été :

- MFR contrat d'apprentissage : les coûts des frais de scolarités élevés
- TIG-TNR : aucun retour des services concernés (Juge d'Application des Peines - Administration pénitentiaire)

Monsieur le Maire informe que Madame HEDIN (personne qui remplace l'agent d'entretien en arrêt maladie) lui a fait savoir qu'elle était tout à fait disponible pour réaliser ces travaux. Elle s'est montrée très intéressée pour effectuer des travaux en espace vert.

Monsieur le Maire propose afin d'évaluer les besoins de la commune en matière d'entretien d'espaces verts, de créer un poste non permanent d'Agent Technique non complet à compter du 1<sup>er</sup> janvier, voir 1 février 2024.

Le poste de travail serait annualisé.

Une première estimation prévoit :

- Période « Hiver » 13h00

- Période « Été » 29h00

Cet agent aura pour missions :

- Le ménage des différents locaux dont la commune est propriétaire (sans changement) ;
- Gestion des réservations de la salle des fêtes (sans changement) ;
- Entretien des espaces verts, et petits travaux municipaux ;

Le poste occupé par l'agent d'entretien serait voué à disparaître.

Monsieur VAN LAECKEN demande si l'agent en arrêt va revenir ?

Monsieur le Maire informe que l'on ne peut prévoir le retour ou non de cet agent. Celui-ci étant toujours en congé grave maladie.

Monsieur BOULET demande s'il y a du travail pour 13h00 ?

Monsieur le Maire informe qu'il y a effectivement de quoi s'occuper. La commune est vaste.

Madame LEROY-LONGUET dit qu'il y a beaucoup d'espaces verts.

Madame LEROY-LONGUET demande s'il est possible de mettre un géotextile au Jardin du Souvenir au cimetière de Saint-Pierre-à-Gouy.

Monsieur LEGRIS informe qu'il est toujours autorisé d'utiliser dans les communes les désherbants bio-contrôle, la commune pourrait traiter ses cimetières avec.

Monsieur le Maire informe que les conditions climatiques n'ont pas été favorables à de l'agent communal cette année. Il prend acte des remarques critiques transmises par quelques administrés.

Madame MEULIN demande s'il y aura une période d'essai ?

Monsieur le Maire répond que oui.

Madame LEROY-LONGUET informe qu'un administré de Saint-Pierre-à-Gouy serait intéressé pour réaliser l'entretien des espaces verts à Saint-Pierre-à-Gouy.

Monsieur le Maire informe avoir rencontré cet administré lors de la Fête locale. Monsieur le Maire a bien mémorisé cette candidature qui sera exploité si nécessaire.

À l'unanimité, le Conseil municipal vote favorablement pour la création d'un emploi non permanent d'Agent technique à temps non complet.

## **VII – AVENANT AU CONTRAT DE LOCATION VAISSELLE SALLE DES FÊTES**

Monsieur le Maire propose d'actualiser une délibération de 2008 concernant les coûts de la vaisselle cassée et/ou perdues ainsi que la monétisation de quelques petits matériels.

Monsieur le Maire explique la problématique relevée par l'Élu(e) et l'agent en charge des réservations de la salle des fêtes. Il arrive régulièrement que les loueurs ne demandent pas de « Lot de vaisselles », cependant demandent des petits lots, exemple : couteau à pain, carafes d'eau, coupes à champagne etc.

Monsieur le Maire propose d'instaurer un forfait à la location des « accessoires » : corbeilles à pains, pichets, petites vaisselles, matériels.

Monsieur BOULET trouve que la location de la vaisselle n'est pas chère.

Monsieur BOULET propose un forfait à 15,00€, il précise que si les coupes de champagnes étaient louées (dans le commerce), ça serait à 1,00€ la coupe.

Madame LEROY-LONGUET propose un forfait à 10,00€.

Madame MEULIN propose la création de deux forfaits :

- un forfait pour la location des coupes ;
- un forfait petits matériels.

Monsieur BOULET propose d'augmenter la location du « Lot de vaisselles » à 1,50€ au lieu de 1,00€ / personnes.

Après avoir entendu les différents échanges, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal l'ajout de deux forfaits au contrat de locations de la salle des fêtes :

- Forfait « petits matériels » : 15,00€
- Forfait « coupe/verrière » : à 0,50ctse/unité

Monsieur le Maire informe qu'il faudra revoir tous les tarifs de location après les travaux de la salle des fêtes fin 2024.

Après délibération, le Conseil municipal à l'unanimité décide :

- d'approuver la proposition de Monsieur le Maire
- d'intégrer les deux modifications au contrat de la salle des fêtes
- d'étudier des modifications de prix après les travaux de la salle des fêtes

### **VIII – NOUVELLES ÉTUDES EN COURS ET DEVIS TRAVAUX SALLE DES FÊTES : PRISE EN CHARGE PAR FDE80**

Monsieur le Maire rappelle que la DSIL (État) n'a pas été obtenue sur l'exercice 2023. Cependant la subvention « Actes, FAPL » (Région) a été obtenue (10 000,00€), la commune doit prendre contact pour vérifier s'il est possible de mettre en attente cette subvention pour des travaux en 2024.

Monsieur le Maire présente le dispositif « Fonds Vert » (État)

Pour obtenir cette subvention, allant de 20% à 80%, il faut que les travaux engagés permettent un gain énergétique de 30%.

Monsieur le Maire informe que la FDE80 propose également une subvention de 10%. Cependant, ils demandent un gain énergétique de 40%.

Monsieur le Maire présente l'étude réalisée par le Correspondant Énergie puis énumère les travaux nécessaires pour obtenir ces pourcentages.

- Remplacement des menuiseries (porte, fenêtres)
- Électricité pavé led
- Climatisation

Les travaux permettraient d'avoir un local climatisé l'Été (« Refuge » pour les aînés) et chaud l'Hiver. [Nécessaire en raison des conditions climatiques]

Monsieur le Maire rappelle que les travaux prévus initialement étaient estimés à 48 000,00€ TTC

Avec l'évolution des besoins, les travaux sont estimés à 90 000,00€ HT

La subvention DETR pourrait être demandée pour la maçonnerie « modification de l'accès PMR au bloc cuisine »

Monsieur BOULET demande si l'isolation par l'extérieur ne permettrait pas de gagner des pourcentages ?

Monsieur le Maire informe que cela modifierait l'aspect l'extérieur avec un gain énergétique minime.

Monsieur CLÉRÉ complète et dit qu'il y a un problème de mitoyenneté.

Monsieur BOULET demande s'il y a des travaux prévus dans les toilettes ?

Monsieur le Maire informe que des changements sur le chauffage, l'éclairage et la ventilation seront réalisés.

Madame MEULIN demande si cela sera suffisant pour régler les problèmes d'odeurs.

Monsieur CLÉRÉ pense que oui.

Madame LEROY-LONGUET demande que soit estimée la masse salariale en fin d'année.

Monsieur BOULET demande le montant de l'indemnité de l'agent d'entretien en maladie.

Monsieur le Maire informe que le congé maladie est toujours en cours. La commune dispose d'une assurance qui compense les montants engagés pour les salaires. La commission finance se réunira fin novembre.

Monsieur le Maire précise que tout ou partie de ces travaux peuvent bénéficier du fonds de concours à la rénovation énergétique de la FDE80.

Monsieur le Maire propose de solliciter un financement de la Fédération pour la réalisation des études des travaux à réaliser, hors chaufferie commune qui fait l'objet d'une convention spécifique avec la FDE (opération sous mandat)

Le montant prévisionnel des travaux est estimé à 5 000,00€ HT pour les études et à 110 000,00€ HT pour les travaux.

VU la délibération n°38-2023 du 26 juin 2023 – Adhésion au service du conseiller en énergie partagé ;

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que la collectivité est adhérente au service de « Conseil en Énergie Partagé » (CEP) que propose la Fédération Départementale d'Énergie de la Somme (FDE80) dans le cadre de la compétence optionnelle « Maîtrise de la demande en Énergie ». Ce service permet à la commune de disposer de la compétence d'un énergéticien et ainsi de bénéficier de conseils permettant d'améliorer la performance énergétique des bâtiments.

Monsieur le Maire expose au conseil municipal l'intérêt de réaliser des travaux de rénovation énergétique du bâtiment « Salle des fêtes » qui ont vocation à réduire de 40% la demande en énergie. Monsieur le Maire précise que tout ou partie de ces travaux peuvent bénéficier du fonds de concours à la rénovation énergétique de la FDE80. Il propose de solliciter un financement de la Fédération pour la réalisation des études des travaux à réaliser. (Opération sous mandat).

Le montant prévisionnel est estimé à 5 000,00€ HT pour les études et à 90 000,00€ HT pour les travaux.

Le plan de financement prévisionnel des études est le suivant :

PRESTATIONS ÉTUDES RÉNOVATION DES BÂTIMENTS	MONTANT		
TOTAL « ÉTUDE »	6 000,00 €	TTC	
Fonds de concours ÉTUDES – FDE80 – Rénovation énergétique des bâtiments	4 000,00 €		
Fonds de concours ÉTUDES – FDE80 déjà attribué en OP sous mandat	- €		
Subvention ÉTUDES ADEME	- €		
SOUS -TOTAL AIDES « ÉTUDE »	4 000,00 €		80%
Reste à charge TTC	2 000,00 €	TTC	

Le plan de financement prévisionnel des travaux est le suivant :

« Rénovation Énergétique »	
Électricité (hors clim)	16 624,00 € HT
Menuiserie (Portes et fenêtres)	17 375,00 € HT
Électricité Climatisation	16 112,00 € HT
Maçonnerie – Faux Plafond	13 255,00 € HT
Menuiserie (Velux)	13 999,00 € HT
Total HT	77 365,00 € HT
Subvention Fond Vert 47 %	36 361,55 €
Subvention FDE80 20%	15 473,00 €
Subvention FAPL-000266 – Hauts de France	10 000,00 €
Sous total subvention « Rénovation énergétique »	61 834,55 €
Reste à charge à la commune	15 530,45 € HT

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal :

- Approuve le projet de rénovation énergétique de la salle des fêtes ;
- Valide le plan de financement prévisionnel exposé ci-dessus ;
- Approuve la convention à passer avec la Fédération pour le versement d'un fonds de concours pour la réaliser des études (hors opération sous mandat FDE) ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents associés ;

## **IX – FÊTES DE FIN D'ANNÉE (NOËL DES ENFANTS, DES AINÉS, CÉRÉMONIE DES VŒUX)**

Monsieur le Maire communique les dates des prochains événements :  
Week-end des 09 et 10 décembre 2023 : Noël des Aînés et des enfants  
Vendredi 12 janvier 2024 : Vœux.

### **A – Noël des Aînés**

Monsieur le Maire informe que 74 personnes sont éligibles au colis des aînés pour 2023.  
Monsieur le Maire sollicite l'avis du Conseil municipal sur le choix de celui-ci : maintien de la carte cadeau ou fournir un colis ?

Madame LEROY-LONGUET informe que l'an passé le colis était composé d'une carte cadeau de 25,00€ et des chocolats.

Monsieur le Maire propose d'offrir un beau colis d'une valeur de 30,00€ aux aînés.

À l'unanimité, le Conseil municipal approuve la proposition de Monsieur le Maire.

### **B – Noël des enfants**

Monsieur le Maire informe que 74 enfants sont éligibles aux cadeaux de Noël (enfants jusqu'à 12 ans)  
Monsieur le Maire sollicite l'avis du conseil municipal sur le maintien ou non de la tranche d'âge jusqu'à 12 ans ou la réduire à 10 ans.

Monsieur le Maire propose de maintenir l'éligibilité des cadeaux pour les enfants jusqu'à 12 ans.

Après délibération,

8 voix POUR : Messieurs SINOQUET, CLÉRE, LEGRIS, BOULET, VAN LAECKEN et Mesdames MEULIN, LEROY-LONGUET (+ pouvoir de Monsieur LEULIER).

2 voix CONTRE : Mesdames SINOQUET et LEGROS.

Les cadeaux de Noël sont maintenu jusqu'à 12 ans.

### **C – Vœux**

Monsieur le Maire propose de renouveler le concept de cadeau individuel au profit des personnes présentes aux vœux.

Après délibération, à l'unanimité, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à choisir un goodies pour les administrés.

Madame LEGROS propose un mug.

Madame LEROY-LONGUET propose un porte-carte.

Monsieur le Maire informe que des propositions seront transmises aux élus pour avis.

Monsieur le Maire précise que suivant le coût du cadeau, celui-ci sera soit par administré soit par foyer.

## **XII – INFORMATIONS DIVERSES**

### **A – SIGNALEMENT D'UN ADMINISTRÉ SUR INTRAMUROS**

Monsieur le Maire procède à la lecture du signalement d'un administré évoquant le décès de son chat par un véhicule. Cet administré sollicite l'installation de ralentisseurs « Chemin des Anglais ».

Monsieur le Maire a répondu au courriel de cet administré. Il ne peut que regretter cette situation et fait savoir que des études sont toujours en cours pour améliorer la sécurité routière.

Monsieur le Maire signale que ce cheminement dépourvu de bordures de trottoirs. Des travaux seront à prévoir dans l'avenir.

### **B – NOUVEAUX INCIDENTS À SAINT-PIERRE-À-GOUY**

Monsieur le Maire signale une nouvelle dégradation d'un pommier à Saint-Pierre-à-Gouy, une plainte a été déposée.

Monsieur le Maire informe avoir également déposé plainte pour un dépôt sauvage de déchets à l'Abbaye du Gard.

Monsieur le Maire informe qu'une réunion avec les administrés résidant dans les appartements à Saint-

Pierre-à-Gouy a eu lieu le 17 juillet 2023 à 18h00 à la mairie Annexe. Plusieurs consignes du « bien-vivre ensemble » ont été données.

#### **C – BILAN FÊTE LOCALE ET RÉDERIE DES 9 ET 10 SEPTEMBRE 2023**

Madame LEGROS informe que la fête locale s'est bien déroulée. Elle présente un bilan très positif des journées festives.

#### **D – CONCERT GOSPEL – DIMANCHE 19 NOVEMBRE 2023**

Monsieur le Maire confirme la tenue d'un concert Gospel le dimanche 19 novembre 2023 dans l'Église. Une flyer sera diffusé prochainement.

Monsieur LEGRIS demande s'il y aura une inauguration de l'Église.

Monsieur le Maire informe que oui, sûrement en semaine ou un samedi, fin 2023 ou début 2024.

#### **E – PRÉPARATION BULLETIN MUNICIPAL**

Monsieur le Maire informe que la diffusion du bulletin municipal devrait avoir lieu fin octobre.

#### **F – ASSOCIATION « PLAISIR DE LIRE » DE GUIGNEMICOURT**

Monsieur le Maire informe avoir reçu une lettre de remerciement de l'association « Plaisir de Lire » pour la subvention qui lui a été accordée.

#### **G – QUESTIONS DIVERSES**

Monsieur le Maire informe avoir été sollicité par SFR pour l'installation d'une antenne relais.

Cette entreprise sollicite une installation entre Hangest-Sur-Somme et « Rue Alfred Bulard ». La commune ne dispose pas de terrains cessibles. L'opérateur a été invité à voir avec les riverains.

Madame LEROY-LONGUET signale que les saignées « Chemin de Soues » sont à faire.

Madame LEROY-LONGUET signale également que le talus devant le 07 Chemin de Soues est envahi, des arbres sont à couper.

Monsieur le Maire informe qu'il va se renseigner si ce talus est communal.

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion se termine à 21H05.

Le Maire  
Régis SINOQUET

Secrétaire de séance  
Valérie SINOQUET